

On dit que le Corps législatif sera prochainement saisi d'un projet relatif à une convention entre l'Etat et la chemin de fer de Nord, pour la construction de différents embranchements destinés à combler les lacunes qui existent entre Amiens, Arras, Lille et la Manche.

On écrit de Strasbourg à l'Inépendant du Mercredi dernier, les pontonniers en garnison à Strasbourg, dont le commandement est confié à un de nos compatriotes, M. le colonel Fievet, ont jeté un pont par portières sur le Grand-Rhin, en aval de l'embouchure du Prut-Rhin, en présence de M. le maréchal Bazaine. Les différents parties composant le pont ont été établies assez promptement, de manière qu'une communication d'une rive à l'autre a pu être établie en neuf minutes.

Le propriétaire d'un bâtiment qui y fait exécuter des travaux par un ouvrier, est responsable, aussi bien que cet ouvrier, d'une faute commune entre eux, par exemple de l'absence de tout signe extérieur, destiné à éviter les passants des dangers que ces travaux peuvent lui faire courir.

En conséquence, l'arrêt rendu en pareilles circonstances, ne peut, après avoir reconnu l'existence d'une telle faute, condamner l'ouvrier seulement et exonérer le propriétaire de toute responsabilité. Ainsi jugé par la Cour de cassation, le 27 mai dernier.

A l'occasion de la fête communale de Dunkerque, l'administration du chemin de fer du Nord a organisé, pour demain dimanche, un train de plaisir à destination de cette ville.

Départ de Tourcoing : 6 h. 45; de Roubaix : 6 h. 53. Arrivée à Dunkerque à 9 h. 55. — Départ de Dunkerque : 8 h. 05 du soir. Arrivée à Roubaix : 11 h. 30.

M. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes.

Voici le programmes des courses qui auront lieu à Lille, le dimanche 16 août 1868.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL. (Au trot monté)

1.000 fr. Offerts par le Conseil Général du Nord. — Pour tous chevaux. Entrée 50 fr., les entrées au second. Poids 70 kilog. Distance 2.600 mètres environ.

PRIX DU NORD. (Course plate. Gentlemen Riders). 500 fr. et un objet d'art. — Pour tous chevaux introduits dans le département avant le 15 juillet 1868. Entrée 25 fr., les entrées au second. Poids libre. Distance 1.400 mètres environ.

POULE DE HAKS. (Course plate. Gentlemen Riders). 500 fr. ajoutés à une poule de 100 fr. chaque. — Pour tous chevaux n'ayant été engagés depuis le commencement de l'année et jusqu'au jour de la course, que pour des prix exclusivement réservés aux hacks et aux chevaux de chasse. Seront également admis les chevaux engagés dans les prix de Montesson, de Montreuil, de St-Gilles, ainsi que dans toute autre course de même catégorie offerte à la Marche, à Porchefontaine et au Vésinet. Poids : 3 ans, 65 kil.; 4 ans et au-dessus, 70 kil. Le gagnant d'une course plate ou obstacles portera 3 kil. de surcharge, de deux de ces courses 5 kil., d'un grand nombre 7 kil. Les chevaux n'ayant jamais rien gagné, recevront une modulation de poids de 3 kil. 1/2. Distance 1.400 mètres environ.

Les engagements pour ces trois courses seront reçus jusqu'au 13 août inclusivement, au secrétariat de la société, rue Saint-André, n° 192, à Lille.

STEEPLE CHASES. PRIX DES TRIBUNES. (Selling Steeple Chase). 2.000 fr., dont 500 fr. offerts par l'administration des Haras et 1.500 fr. par le Conseil général du Nord. — Pour tous chevaux. Entrée 100 fr. Les chevaux à réclamer pour 8.000 fr. Poids : 4 ans, 12 kil.; 5 ans, 76 kil.; 6 ans et au-dessus, 78 kil.

Les chevaux à réclamer pour 6.000 fr. recevront 3 kil. de décharge; pour 4.000 fr. 6 kil.; pour 2.000 fr. 10 kil.; pour 1.000 fr. 14 kil. Distance 3.400 mètres environ. S'il n'y a pas 4 chevaux partant le prix sera réduit à 1.500 fr.

PRIX DE FLERS. 1.500 fr. offerts par le Conseil général du Nord. — Pour tous chevaux n'ayant été engagés depuis le commencement de l'année et jusqu'au jour de la course que pour des prix exclusivement réservés aux hacks et aux chevaux de chasse. Seront également admis les chevaux engagés dans le prix de Montesson, de Montreuil, de St-Gilles, ainsi que dans toute autre course de même catégorie offerte à la Marche, à Porchefontaine ou au Vésinet. Seront également admis tout autre cheval s'il est à réclamer pour 500 fr. Entrée 100 fr. Le gagnant recevra 300 fr. sur les entrées. Poids 70 kil. Le gagnant d'une course à obstacles portera 3 kil. de surcharge, de deux de ces courses 5 kil., d'un grand nombre 7 kil. Les chevaux qui n'auront rien gagné depuis le 1er janvier 1868 ne porteront que 70 kil. Les jockeys seront admis avec 3 kil. 1/2 de surcharge. Distance 2.400 mètres environ.

GRAND PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES (Handicap)

7.000 fr. pour tous chevaux. Entrée 300 fr. Moitié forfait et 50 fr. s'entendent s'il a été déclaré. Le second doublera son entrée, le troisième sa mise. Tout gagnant après la publication des poids d'une course à obstacles de 2.000 fr. portera 1 kil. 1/2 de surcharge et de plusieurs prix de cette valeur ou d'une course de 4.000 fr. 3 kil. Distance 5.000 mètres environ. — Un cheval courant seul n'aura droit qu'à la moitié du prix, qui sera réduit à 5.000 fr. s'il n'y a pas 7 chevaux partant.

Les engagements pour les trois Steeple-Chases seront reçus le 14 juillet chez M. Merelle, rue Royale Saint-Honoré, 3, à Paris. Les poids pour le Handicap y seront publiés le 4 août et les forfaits devront être déclarés le 10 août.

Approuvé : Le Grand Ecuyer, Gen. FLEURY. Les Commissaires : Gte D'HEPPEL, Ch. MILLE, A. POMMERET.

AVIS

Le Maire de la ville de Roubaix, prévient les amateurs que la vente des bâtiments de la place se fera dans une des salles de la mairie les lundis 22 et 29 juin 1868 à 2 heures 1/2 du soir.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Dépêches commerciales

Liverpool, samedi 20 juin. Marché continué animé haussant. Ventes : 12.000 balles. Middling louisiane 11 3/4. Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE

Du 20 Juin 1868. Cours de ce jour. 3 1/2 70 20 — 4 1/2 70 171 2 4 1/2 100 60 — 3 1/2 100 60

FAITS DIVERS

— On lit dans la Patrie : On vient, dans la dernière grande manœuvre, de faire exécuter, par les troupes du camp de Châlons, des ouvrages de fortifications passagers destinés à les braver contre le feu de l'ennemi dans l'hypothèse d'un combat en pleine. Les dispositions avaient été parfaitement prises, et en vingt minutes les soldats ont creusé une ligne de tranchée de cinquante centimètres de profondeur, derrière laquelle une division d'infanterie aurait pu s'abriter. On doit, dit-on, recommencer sur une plus grande échelle cet essai, qui a eu lieu également au camp de Saint-Maur.

— Que fait-il penser de cette nouvelle donnée par le Petit Marseillais : Marseille recevra par le prochain paquebot des Messageries Impériales venant d'Alexandrie, la reine de Mohelli.

Mohelli est une petite île située dans le canal de Mozambique.

Cette souveraine, dont le nom ne figure pas dans l'Almanach de Gotha, a vu, il y a quelques mois, sa capitale bombardée par les vagues de la guerre française. Indre; elle vient à ce sujet faire ses représentations auprès du gouvernement de l'Empereur.

Bibi-Fatma est une belle et jeune femme, très brune, fort aimable pour nos nationaux dont elle parle la langue avec un charme exquis.

Elle est accompagnée de quelques officiers de sa cour et de nombreux esclaves. Lors du bombardement de ses Etats, cette infortunée princesse se réfugia à Zanzibar, d'où après un court séjour, elle décida de venir en France, persuadée d'y obtenir le plus grand succès.

— La sécurité publique ne paraît guère s'améliorer en Piémont. Dans le court espace d'un mois, dit la Gazette d'Italie, vingt attaques à main armée ont eu lieu sur les routes. Deux courriers ont été dévalisés. Des vols importants ont été commis à Turin. Les établissements les mieux gardés, les maisons les mieux closes n'ont pu empêcher des tentatives criminelles même en plein jour.

— On a commencé à poser le nouveau câble électrique qui doit relier directement l'Angleterre à la Hollande; les deux aboutissants sont Dunwich sur la côte de Suffolk et Zandwoort.

— Une Anglaise aventureuse vient de tenter l'ascension du Grand-Cervin (Valets), avec un plein succès; c'est la vaillante miss Rosa Glarcken, que sa propre main, il y a quelques années, étrangla un loup dans la forêt de Burchase (Angleterre).

Miss Glarcken se propose de partir l'année prochaine pour la chasse aux panthères, en Afrique.

M. Bombonnel n'a qu'à se bien tenir. — Avant de devenir un haut personnage de la comédie politique, M. de Saint-Paul — il avait alors 22 ans — était célèbre au ministère pour sa force herculéenne et la vigueur de ses bras.

Quand il fallait saisir ses biceps, les ministres d'acier prenaient ses manches de cheminée.

Son mérite était, en ces jours d'insouciance, quand il ignorait quels bienveillants caprices la fortune aurait pour lui, d'enlever à bras tendus les lourdes laines de l'administration et de les défoncer d'un coup de poing.

On ne le nommait que l'Hercule de l'inépuisable et il ne se faisait pas prier pour exécuter ces tours de force.

— Les chateaux amenant chaque jour des morts accidentelles par suite de l'imprudence des baigneurs en pleine eau, nous croyons utile de rappeler en quelques lignes les précautions à prendre pour éviter des pareils malheurs.

Un des premiers dangers se trouve dans les plantes aquatiques, longues, minces, sèches, véritables rubans s'élevant du fond de l'eau, se penchant toutes dans le même sens, obéissant au moindre mouvement, et qui, lorsqu'on jette sur elles quelque objet, s'agitent, ondulent, se tordent dans tous les sens et s'enroulent comme des serpents.

Malheur au nageur expérimenté qui cherche son salut dans la foible; il n'y trouve que la mort! La sensation première que font éprouver ces herbes fluides et qui guantes est désagréable; il faut se rendre maître de ce sentiment, et au lieu de s'agiter en vains efforts, s'efforcer de rester immobile et de se maintenir à la surface de l'eau, parce que plus on enfonce, plus les herbes deviennent abondantes et plus le danger s'accroît.

Les précautions à prendre alors sont de faire la planche, qui ne nécessite qu'une légère agitation des mains, ou de rester sur le ventre, de prendre une longue respiration et de poonger la tête dans l'eau, en la relevant de temps en temps pour reprendre haleine. On flotte alors comme du linge, et peu à peu on s'éloigne des plantes.

Le second danger est le tourbillon. C'est en vain qu'on lui résiste. Il vous engloutira, mais il vous rejettera de lui-même. C'est l'affaire de quelques secondes.

Enfin, il y a la crampe ou contraction nerveuse d'un muscle, surtout du muscle extenseur du pied ou du mollet. La crampe paralyse les mouvements du nageur. Il doit dans ce cas se mettre sur le dos et se maintenir avec les mains, en contractant peu à peu son pied pour le porter en avant comme fait un homme qui veut marcher sur les talons.

La principale qualité d'un nageur est le sang-froid, et il est bon de s'habituer d'avance à voir le danger sans se troubler. (Opinion nationale.)

— On lit dans le Nouvelliste de Marseille : La justice a eu à constater un fait inouï de précocité dans le crime. Une jeune fille de onze ans a essayé d'empoisonner sa mère en lui faisant boire un verre de lait d'assaï dans lequel elle avait préalablement fait infuser des allumettes chimiques. Interrogée par le juge d'instruction, ce petit monstre a déclaré qu'il avait accompli cet acte dans le but de se venger de sa mère qui l'avait privé de dessert et de goûter.

— Le Journal des Tribunaux vaudois publie le document que nous reproduisons ci-dessous. La facture de cette pièce s'élève, complètement du style serré et du langage sévère et qu'emploient nos hommes de loi en matière de mandat; la forme reprend d'ailleurs au fond de la demande si galamment exposée sous la signature du magistrat fribourgeois :

— Dans la nuit de lundi à mardi la raffinerie de sucre de M. Carpentier, rue de Corroyers à Amiens, a été détruite par un incendie. La perte est de 660.000 fr.

— Les vélocipèdes paraissent être fort en vogue en Angleterre, et ce ne sont pas seulement les plus jeunes membres de l'Université qui se livrent à cet amusement. On en voit qui se sont établis un club de vélocipèdes. Il y a deux soirs, dit le Cambridge Independent, un membre de l'Université de Trinity a été fort admiré, devant l'espace avec le vélocipède qu'il dirigeait parfaitement.

— Au congrès des joueurs d'échecs qui vient de se tenir à Hambourg, M. Schloppe, comme il y a quelques années le fameux Murphy, joua huit parties à la fois sans voir un seul échiquier. Il était seul dans une pièce; ses adversaires se trouvaient dans une salle contiguë, chacun ayant devant soi son échiquier. On venait annoncer à M. Schloppe que le n° 1 avait joué telle ou telle telle pièce; il disait ce qu'il jouait à son tour. Puis on lui apportait ce que faisaient le n° 2, le n° 3, et ainsi de suite. Alors on lui faisait savoir comment le n° 1 et ensuite le n° 2, etc., continuaient la partie, et ainsi de suite, de sorte qu'il lui fallait savoir dans la mémoire la position des pièces sur les huit échiquiers, et cela pendant des heures entières, se souvenir, des pièces qui avaient été prises dans le cours de chaque partie : un vrai tour de force mnémotechnique. Sur ces huit parties, M. Schloppe en a gagné cinq et perdu trois.

— A la suite d'un copieux dîner avec un de ses amis, nommé D..., le sieur B... avait parié qu'il traverserait la Seine à la nage. La gageure avait été acceptée.

Toutes les dispositions prises, B... se jeta à la nage en amont du pont de l'Arnellé, et arriva à peu près au milieu de la rivière. Là il poussa un cri de désespoir, et presque aussitôt ses mouvements ayant été probablement paralyés par une crampe, il disparut.

Des mariniers essayèrent de le secourir; mais leurs efforts ne eurent aucun résultat, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs heures qu'on put retirer le corps de l'infortuné nageur.

L'autopsie judiciaire de ce triste événement, le sieur B..., coupable d'avoir accepté la gageure dangereuse de son ami, a été provisoirement arrêtée et mis à la disposition du commissaire de police du quartier Notre-Dame.

La REVUE DU MONDE CATHOLIQUE, REVEIL POLITIQUE, SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, paraît les 10 et 25 de chaque mois par numéro de 160 pages, soit quatre grands et beaux volumes par an, avec tables, de 960 pages chacun par année.

Sommaire du numéro du 10 juin : I. Les fils de Jacques II. Anne (suite). M. de Lamoignon. — II. Notre Dame de Lourdes (3e article). Henri Lasserre. — III. La critique, ses variations, ses abus, son avenir. (In) François Servis Dirks. — IV. L'Amateur au salon (In). Bathild Bouniol, Virginia ou Rome sous Néron (1re partie, In). J. M. Villetancho. — V. La Russie (suite). B. Chauveol. — VI. Les prix de science. J. Charnel. — VII. La chronologie de l'évangile Appendice. l'abbé Lecanu. — IX. Revue de la quinzaine. Eugène Veaillo. — X. Chronique littéraire (journaux, revues, livres et cours publics). Oscar Havard.

PARIS ET DÉPARTEMENTS : Trois mois 9 fr. — Six mois 17 fr. — Un an 32 fr. — Un numéro 1 fr. 50. Pour les abonnements de province perçus à domicile, 1 fr. en sus. On s'abonne : A Paris, chez Victor Palmé, libraire éditeur 25, rue de Grenelle-Saint-Germain; à Roubaix à la librairie J. Reboux, rue Nain 1.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. PUBLICATIONS DE MARIAGES. Julien Marière, paveur, et Sophie-Fournie, bobineuse. Jules Camus, peintre, et Catherine Laurent, peigneuse. Alexandre Delplanque, cabaretier, et Hortense Deroubaix, tisserande. Léopold Roy, lamier, et Henriette Lepers, bobineuse. Henri Leman, fleur, et Virginie Frère, rattacheuse. Adolphe Nedoncel, comptable, et Lydie Letombe, sans profession. Antoine Delec use, tisserand, et Amélie Loof, serva te. Cesar Delmoussieux, peintre, et Annette Delos, sans profession. J. B. Vereeken, garçon boulanger, et Agnès Montagne, couturière. Charles Boert, chiffonnier, et Catherine De-bonnet, journalière. Pierre Ponsaert, cordonnier, et Stéphanie Dewagter. Pierre Vander Guchten, journalier, et Mélanie Heroge, tisserande. Pierre Dhane, tisserand, et Seraphine Vandersonne, ch. journalière. Albert Desuster, tisserand, et Adèle Desquesnes, modiste. Jules Dubar, teinturier, et Emerentine Letebvre tisserande.

DÉCÈS. 18 juin. — Pierre Schouteet, 9 mois, rue du Ballois. Julien Sabre, 18 ans, tisserand, hôpital. Euphrasie Cocheteux, 48 ans, ménagère. Fon-enoy. Marie Arceon, 41 ans, ménagère, rue de la Campagne. Juliette Loyé, 20 ans, demoiselle de magasin, rue Banchemaille. 19 juin. — Emile Becu, 1 mois, rue St Maurès.

NAISSANCES. 18 juin. — Victorie, fille légitime de Félix Dedoncker et de Marie Borgies. Georges, fils légitime de Gabriel Delcroix et de Corinne Decker. Lievin, fils naturel de Natalie Desmaret. Léonie, fille légitime d'Augustin Pynaut et de Rosalie Vandercruyssen. Elisa, fille naturelle de Philomène Chinois.

19 juin. — Elisa, fille légitime d'Adolphe Deversin et de Philomène Lepers. Eugène, fille légitime d'Amand Scherpereel et de Rosalie Vanbellinghen. Camille, fils légitime de J.-B. Masse et de Céline David. Victor, fils naturel de Jeanne Boury. Céline, fille légitime de J.-B. Masura et de Clémence Loucheur. Victor, fils légitime de Floris Lepers et de Pauline Catiro.

Theophile, fils légitime de Frédéric Dhacs et de Marie André. Léonard, fils légitime de Léonard Monami et d'Adèle Deneuf. 20 juin. — Blanche, fille légitime de Pierre Colewaert et de Marie Motte. Charles, fils légitime de François Dely et de Philomène Dobbels.

Jeu de 2 juillet irrévocablement par arrêté préfectoral) — Tirage grande LOTERIE DE TOULOUSE, autorisée par l'achèvement de la Métropole. 149.000 fr. de lots espèces. Gros lot, 100.000 fr capital, un million. Adresser immédiatement 5 francs par vingt billets, 10 francs par quarante à Paris, bureau central, 22, rue du Bouloi. M. Besse : à Toulouse EMILE LACROIX, banquier. Directeur général 7912

ANNONCES. Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays. Wasquehal à front du pavé des Quatre Ormeaux, MAISON A ÉTAGE à usage d'estaminet, A la Grappe de Raisin

ET UN GRAND ATELIER. Le tout avec 3 Ares 69 Centiares de terrain. A VENDRE en totalité ou en deux lots. Lundi 6 juillet 1868, à trois heures précises de relevée, ledit notaire DUTHOIT procédera publiquement en son étude, à la vente au plus offrant de ladite propriété, au prix de 7800 fr.

Etudes de M. TACQUET et DUCHANGE, Notaires à Roubaix. A VENDRE L'usufruit jusqu'au 14 décembre 1877, D'UN TERRAIN situé à Roubaix, embranchement de l'Épaule, de la contenance de DEUX ARES, CINQ CENTIARES, sur lequel terrain existent 4 MAISONS A étage dont deux à front de la rue de l'Épaule, sous les nos 192 et 194 et les deux autres à front de la rue projetée derrière. Et le droit soit à l'enlèvement des matériaux desdites maisons soit à l'indemnité qui pourra être due à l'usufruitier par le nu propriétaire à l'extinction de l'usufruit. Le Jeudi 2 Juillet 1868, à trois heures de relevée, en l'étude de M. TACQUET, il sera procédé par lesdits notaires, à l'adjudication ci-dessus.

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue l'Auvrée, 32. Capitaux à placer SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE. 7598 Etude de M. DELEDUQUE, notaire à Lille, rue du Palais, 13. L'an 1868, le mardi 30 juin, 3 heures de relevée, en ladite étude, il sera procédé à l'adjudication publique du brevet PRAX POUR LA CARBURATION DU GAZ. L'adjudicataire sera propriétaire de tout le matériel industriel. 7905 Etudes de M. DELINSELLE, notaire à Cysing, et de M. DESPLANQUE, avoué à Douai. Ville de Cysing A VENDRE Le long de la route départementale n° 49 de Roubaix à St-Amand. UNE BELLE MAISON DE CAMPAGNE avec avant-cour, composée au rez-de-chaussée d'un beau salon, place à manger et dépendances, à l'étage plusieurs chambres et grenier au dessus, d'un beau jardin clos de mur, planté d'arbres, le tout d'une contenance de 21 ares 60 centiares, sur la mise à prix fixée par le tribunal à 12.000 fr. L'an 1868, le lundi 22 juin, à 3 heures de relevée, en l'étude de M. DELINSELLE, notaire à Cysing. 7906 Etude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy. CAPITAUX A PLACER SUR HYPOTHÈQUE aux taux de 4 1/2 et 5 0/0. 7890 WARCOING ET HÉRINNES 110 Portiens D'HERBES DES GRANDES PRAIRIES DE WARCOING et de la prairie nommée LES QUATRE BONNIERS DU SEIGNEUR à Hérinnes. A VENDRE Le jeudi 25 juin 1868, à 4 heures après-midi, en l'estaminet de la Cultivo, à Warcoing, à la requête de M. LEMARE-REQUILLART, propriétaire à Tourcoing, et coïsses, M. MESSIAEN, notaire à la résidence de Warcoing, exposera en vente publique, aux conditions ordinaires, les HERBES ci-dessus désignées. TERME DE CRÉDIT MOYENNANT CAUTION SOLVABLE. Les acheteurs aux ventes antérieures sont invités à se libérer ledit jour, avant la vente. 7901 PECQ ET HÉRINNES BELLE VENTE D'HERBES Le mardi 23 juin 1868, à 4 heures après-midi, en la Maison Communale, à Pecq, à la requête de M. REQUILLART, propriétaire à Tourcoing, M. MESSIAEN, notaire à la